

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ECHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 — — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.  
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
1 — 52 — — soir, Omnibus-Mixte.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 18 — — Omnibus-Mixte.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
8 — 25 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 57 — — soir, Omnibus.  
10 — 34 — — Express.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 30 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

On lit dans le *Mémorial diplomatique* :

« Il est bien constant que le cabinet de Saint-Petersbourg décline toute responsabilité dans les agitations qui se produisent en Orient. Nos lettres particulières vont même jusqu'à parler d'une circulaire diplomatique du gouvernement russe, dans laquelle le vice-chancelier réitère les déclarations les plus pacifiques et ajoute que la Russie, loin de chercher à isoler son action de celle des puissances signataires du traité de Paris dans la question d'Orient, a au contraire le désir de voir se former sur cette question un véritable concert européen, auquel il ne lui répugnerait en aucune façon de participer »

La même feuille donne les renseignements suivants sur les dispositions de la Turquie en ce qui concerne les réformes promises depuis longtemps :

« Nos lettres de Constantinople s'accordent à dire que le gouvernement turc est à la veille d'entrer dans un vaste système de réformes intérieures. Nos correspondants nous parlent à ce propos d'une démarche récente que les représentants des puissances auraient faite auprès de la Sublime-Porte pour l'amener à étendre à l'ensemble des provinces de son empire le système d'organisation politique qu'elle va inaugurer en Crète. D'après les bruits les plus accrédités, cette démarche aurait été accueillie d'une façon satisfaisante.

La *Gazette de la Croix*, tout en répétant que la question de l'envoi d'un nonce apostolique à Berlin n'a pas été agitée dans les derniers temps, combat les arguments contre l'établissement d'une nonciature à Berlin mis en avant par la *Gazette nationale*.

Elle résume en ces termes les avantages qui résulteraient pour la Prusse de la formation de relations diplomatiques directes entre le saint-siège et la Prusse.

« On peut se demander s'il ne serait pas plus avantageux que les rapports entre Rome et le clergé prussien eussent lieu par Berlin plutôt que par Vienne et Munich; s'il ne vaudrait pas mieux que la cour de Rome reçût directement ses impressions sur les affaires de l'Allemagne du Nord, de cette partie de l'Allemagne même, au lieu de ne les recevoir que par l'intermédiaire des cours méridionales; si enfin, les relations elles-mêmes ne seraient pas plus promptes et plus faciles si elles se faisaient directement, que par intermédiaire? La réponse à ces questions ne saurait être douteuse. »

On écrit de Vienne, à la *Correspondance du Nord-Est*, que l'examen du budget des affaires étrangères a occupé les deux dernières séances de la délégation hongroise et a donné lieu à des débats qui se distinguent par l'élévation des vues et un sens éminemment politique.

Dans une discussion d'ensemble on a passé en revue toutes les affaires touchant à la politique de l'Autriche, et la majorité s'est montrée généralement favorable à la ligne de conduite suivie par M. de Beust.

Tous les orateurs se sont trouvés d'accord pour affirmer la nécessité de la paix, sans toutefois fermer les yeux sur les circonstances qui pourraient la compromettre.

La lettre de ce correspondant viennois ajoute ce détail, que M. de Beust a assisté pendant deux jours à cette discussion, quoi qu'il ne comprenne pas la langue des magyars; mais il'avait à côté de lui M. de Falke, chef de section au ministère des affaires étrangères, qui répondait en son nom. M. de Falke, né en Hongrie, est très-versé dans les affaires de son département et s'est parfaitement acquitté de la tâche qui lui était confiée.

Nous avons cité le bruit répandu par plusieurs journaux et relatif au choix du roi de Prusse comme arbitre entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis dans l'affaire de l'Alabama.

Suivant une autre version, lord Stanley, consulté par une puissance amie sur ce choix, aurait répondu que tant qu'il s'agirait d'une question d'indemnité à régler, il accepterait avec plaisir l'intervention du roi de Prusse; mais que s'il s'agissait de la solution de la question de droit et d'établir un principe international, le cabinet de Londres déclinerait tout arbitrage.

Le *Mémorial diplomatique* donne, sur le voyage du prince Napoléon en Allemagne, des renseignements qui nous paraissent puisés à bonne source et qu'à ce titre nous croyons devoir reproduire :

« La *Correspondance autrichienne* du 9 mars ayant annoncé que le voyage projeté du prince Napoléon en Autriche a été ajourné au mois de mai prochain, par la raison que l'illustre voyageur allait retourner directement de Berlin à Paris, un de nos correspondants de Vienne nous mande qu'à la même date (9 courant), l'ambassade de France dans cette ville n'avait pas encore la confirmation officielle de l'ajournement de ce voyage.

« M. le duc de Gramont avait été prévenu, antérieurement au départ du prince Napoléon de Paris, que le cousin de l'Empereur avait l'intention d'aller à Vienne avant de rentrer en France.

« Son Altesse Impériale comptait, en quittant Berlin, prendre la route de Dresde et de Prague et s'arrêter deux jours dans la capitale de la Saxe royale et un jour dans la capitale de la Bohême.

« Le prince Napoléon, en passant par Prague, devait aussi aller présenter ses hommages à l'impératrice Marie-Anne, grand-tante de la princesse Clotilde, sa femme.

« Depuis, il paraît que cet itinéraire a été modifié. Dans les cercles de la cour, on dit maintenant que le prince Napoléon reviendra directement de Berlin à Paris, et qu'il repartira dans quelques semaines pour Vienne, Bucharest et Constantinople.

« Le même correspondant nous transmet les explications qui, dans les sphères diplomatiques de Vienne, circulaient sur le voyage du prince Napoléon en Allemagne.

« Depuis longtemps, le cousin de l'Empe-

## FERRONNERIE.

5

## LE LIS DU VILLAGE,

PAR EMILE RICHEBOURG.

(Suite et fin.)

Rose était toute la joie de la maison, le rayon printanier qui l'égayait; son absence y laissa un vide que rien ne pouvait combler. Jeanne avait oublié ses chansons; elle ne riait plus. Silencieuse et pensive en travaillant, elle se demandait sans cesse: Que fait-elle en ce moment? Pense-t-elle à nous? Est-elle heureuse? Puis son regard s'arrêtait à la place où Rose avait l'habitude de s'asseoir, et elle ne détournait les yeux que lorsque les larmes, qui coulaient à son insu, l'empêchaient de distinguer les objets. Il lui arriva plusieurs fois, croyant entendre la voix de Rose qui l'appelait, de lui répondre comme si la jeune fille eût été près d'elle. En reconnaissant son erreur, elle soupirait. Bien souvent, debout près du lit de Rose, elle restait longtemps immobile, regardant l'oreiller sur lequel la tête de sa fille reposait autrefois. Les objets qui lui avaient appartenu, et qu'elle n'avait pas emportés avec elle, étaient conservés par Jeanne avec un soin religieux.

« Ce sont mes bijoux, disait-elle aux voisins qui venaient lui faire une visite de temps en temps.

Et l'on parlait de Rose longuement, pendant des

heures entières.

Un changement notable s'était opéré également chez le forgeron; il était devenu sombre et peu communicatif; il passait dans les rues de Cercelle comme une âme en peine égarée sur la terre; ses camarades qui avaient admiré sa joyeuse humeur, sa gaieté toujours prête à provoquer celle des autres, ne le reconnaissaient plus. Il se mettait à sa forge sans dire un mot, faisait rougir le fer et le tordait sur l'enclume à grands coups de marteau, et cela machinalement comme un automate; il semblait ne plus avoir en lui que la force prodigieuse des muscles et des bras. Parfois il laissait refroidir une gueuse chauffée à blanc sans songer à la travailler.

Autour de lui les ouvriers disaient :

— Durier travaille moins; il n'est plus le forgeron courageux et fort d'autrefois.

— Pourquoi me tuerais-je à battre le fer? répondit un jour Ambroise. Je n'ai plus à amasser une dot pour ma fille; je serai toujours assez riche.

Ces paroles étaient dites tranquillement, mais avec une amertume profonde. Cependant il ne savait pas que, si sa fille était entrée au couvent, il en était la première cause. En lui cachant la vérité, Jeanne lui avait épargné une douleur bien autrement cruelle.

Pour Ambroise et pour Jeanne, l'hiver qui arriva fut bien triste, bien désolé. Pendant les longues veillées, assis aux deux coins de la cheminée, lui lisant, elle filant ou cousant, ils échangeaient à peine quelques paroles.

Et pourtant ils s'aimaient tout autant qu'autrefois, mieux peut-être; mais il leur suffisait d'un regard pour se comprendre.

Quand une lettre de Rose arrivait à Cercelle, c'était un jour de grande fête pour les parents. L'un après l'autre la lisait d'abord, puis une troisième lecture était faite à haute voix, soit par Jeanne, soit par son mari. Ensuite on la serrait précieusement dans un tiroir avec les précédentes, et on la relisait au bout de quelques jours; un peu plus tard on la reprenait une fois encore, si une nouvelle lettre de la jeune fille tardait à venir.

Jeanne rencontra un jour Charles Blondel dans un sentier au milieu des champs. On était au mois de mars, la campagne commençait à verdoyer. Les joues du jeune homme s'étaient creusées, son teint avait pâli; ses yeux sans éclat laissaient deviner la douleur aiguë, incessante, qui était en lui et qu'il comprimait dans son cœur. Il ne paraissait plus, lui aussi, que l'ombre de ce qu'il avait été.

En le voyant, Jeanne ressentit comme un déchirement intérieur.

— Bonjour, madame Durier, dit le jeune paysan, vous allez bien?

— Bien doucement, Charles. Mais vous?...

— Oh! moi, fit-il avec insouciance, je ne désire rien; j'accepte tout ce qui m'arrive de bon ou de mauvais, sans plaisir comme sans chagrin. Avez-vous reçu des nouvelles de mademoiselle Rose?

— Je suis allée la voir il y a quatre jours.

— Ah! comment va-t-elle?

— Assez bien. Cependant je l'ai trouvée très-changée: elle a maigri; ça m'inquiète.

— Voici la belle saison, les beaux jours lui feront du bien.

— Là-bas, elle n'en profitera guère, la chère enfant.

— Elle ne parle donc pas de revenir à Cercelle?

— Non, répondit tristement Jeanne.

Le jeune homme se détourna pour essuyer une larme.

— Vous l'aimiez bien, Charles? reprit Jeanne d'une voix pleine de tendresse.

— Oh! oui, soupira-t-il; je ne l'oublierai jamais.

Jeanne lui prit la main et la serra affectueusement.

Et ils se séparèrent.

Jusqu'à la fin d'avril les parents de Rose reçurent régulièrement une lettre tous les quinze jours. Mais le vingt mai, au matin, celle qu'ils attendaient depuis le quinze n'était pas encore arrivée.

— Je le sens, dit Jeanne agitée par des craintes de toutes sortes, ma fille est malade.

Ambroise essaya de la rassurer.

Dans la soirée, elle annonça à son mari que le lendemain elle partirait pour la ville.

— Demain nous recevons une lettre, dit le forgeron.

— N'importe; seulement je ne partirai que quand le facteur sera passé.

Ambroise ne s'était pas trompé; une lettre arriva, en effet; mais elle était d'une écriture inconnue et justi-

reur Napoléon avait exprimé le désir d'apprécier *de visu et de auditu* les changements politiques accomplis au-delà du Rhin par suite de la guerre de 1866; mais, pour ne point provoquer des interprétations gratuites et des commentaires erronés, l'Empereur des Français avait conseillé au prince Napoléon d'ajourner la réalisation de son projet jusqu'à ce que les rapports entre la cour de Berlin et la France se fussent complètement détendus. Aujourd'hui que les relations entre les deux gouvernements sont rétablies sur un pied tout-à-fait normal, Napoléon III n'a plus fait d'objection au projet de voyage de son illustre cousin.»

Le *Moniteur* publie la note suivante :

Les conseils de révision spéciaux, institués pour la formation de la garde nationale mobile, ont commencé à fonctionner dans toute la France le 9 de ce mois, et les renseignements les plus satisfaisants parviennent au gouvernement des divers points de l'Empire sur cette première application de la loi du 1<sup>er</sup> février 1868.

Partout les opérations s'accomplissent avec calme et régularité; partout les jeunes gens inscrits au tableau de recensement se présentent avec empressement devant le conseil, s'y montrent animés d'un excellent esprit, souvent même d'un entrain remarquable.

Un très-petit nombre d'entre eux allèguent des cas d'exemption et réclament la visite d'un médecin militaire.

Enfin, dans plusieurs des cantons déjà soumis à la révision, le chiffre des hommes qui ont demandé à être dispensés du service comme soutiens de famille n'atteint pas la proportion de 10/0 accordée par la loi.

Le bon sens et le patriotisme de nos populations ne se sont pas laissés égarer par les fausses appréciations ou les insinuations malveillantes. Le pays, confiant dans la sollicitude de l'Empereur et des pouvoirs publics pour ses intérêts, reconnaît hautement les bienfaits de la loi, comme il en accepte résolument les charges.

Une seule et regrettable exception s'est produite : à Toulouse, quelques démonstrations tumultueuses ont eu lieu dans la soirée du 10 mars pour cesser bientôt devant l'attitude énergique des autorités. La présence, au sein du rassemblement qui s'était formé, d'agitateurs bien connus et étrangers aux opérations de la révision, atteste suffisamment que ces opérations n'étaient que le prétexte de ce désordre.

Les mesures nécessaires ont été prises pour prévenir et au besoin réprimer de nouvelles tentatives d'agitation.

On lit dans le *Messenger de Toulouse* :

« Des désordres graves ont eu lieu hier soir dans notre ville.

» Des bandes de jeunes gens, auxquels s'étaient joints des individus de mauvaise mine, ont parcouru les rues en proférant des cris et brisant à coup de pierres toutes les lanternes à gaz qui se trouvaient sur leur passage.

» Nous manquons de détails; mais si ce qu'on nous rapporte est vrai, des faits déplorables se seraient passés.

» Le palais du Maréchal, l'hôtel de Campaigno, la maison de M. le maire, auraient eu à souffrir. Des projectiles auraient été lancés dans les fenêtres.

» Les abat-jour du marché couvert auraient été brisés à coups de pierres.

» A onze heures et demie, des détachements de troupe de ligne et de cavalerie ont occupé le Capitole et les principales places de notre ville jusqu'à une heure avancée de la nuit.»

On sait, par des dépêches télégraphiques postérieures, qu'il n'y a pas eu de nouveaux désordres.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

M. le ministre de l'intérieur vient d'arrêter, dit-on, le travail de décorations de la Légion d'Honneur qui seront décernées, le 16 de ce mois, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du Prince Impérial. Ce travail comprend quatre-vingt-neuf maires, choisis parmi les plus anciens dans chaque département.

— On lit dans la *Presse* :

« A l'occasion de l'anniversaire de la naissance du Prince Impérial, le 16 de ce mois, on parle, dans les cercles officiels, d'une amnistie pour tous les délits politiques et de presse.

» Jamais la cour de la Dette, de Sainte-Pélagie, n'a été plus peuplée que dans ces dernières années. On sait que le quartier affecté, dans cette prison, aux condamnés pour délits et motifs politiques par la 6<sup>e</sup> chambre du tribunal de la Seine, est dénommée *cour de la Dette*, parce que, sous la Restauration, elle ne renfermait que des détenus pour dettes envers l'Etat.

» Nous espérons que le gouvernement fera ouvrir les portes de Sainte-Pélagie, le 15 mars, à ceux de nos confrères qu'elle renferme. Ce sera un acte de bonne politique.»

— Les prévenances dont le prince Napoléon est l'objet à Berlin ont décidé, dit-on, Son Altesse Impériale à prolonger son séjour dans cette ville.

On assure qu'en quittant Berlin, le prince doit se rendre à Copenhague.

Son retour en France s'effectuerait par le littoral de la mer du Nord, et le prince ne rentrerait à Paris qu'après avoir passé quelques jours en Hollande.

Plus que jamais le monde politique est d'accord pour n'attacher à ce voyage aucun caractère officiel.

— M. le procureur général près la cour impériale de Paris vient de communiquer à la Chambre un réquisitoire tendant à obtenir l'autorisation de poursuivre le journal le *Figaro*.

On assure que la même autorisation est demandée contre un autre journal politique du soir.

Aux termes de l'article 15 de la loi de 1822, toute offense envers l'une des deux Chambres ne peut être poursuivie qu'avec l'autorisation de la Chambre qui a été l'objet de l'attaque, à moins qu'il ne convienne à l'Assemblée de mander directement à sa barre l'auteur de l'article incriminé.

La Chambre s'est constituée en comité secret pour délibérer immédiatement sur la demande de poursuite dont elle est saisie.

A deux heures et demie, les tribunes ont été évacuées, et la Chambre a commencé la discussion que l'on annonçait devoir être très-vive.

— Les propriétaires des journaux la *Liberté*, les *Débats*, l'*Avenir national*, la *Revue des Deux-Mondes*, ont déposé dans les mains du président du Corps-Législatif, une demande en autorisation de poursuites contre M. de Kervéguen, député de Toulon, à raison des pièces que ce député a rendues publiques et que les journaux mis en cause accusent d'être falsifiées et calomnieuses.

On ne sait pas si la Chambre se constituera également en comité secret pour prononcer sur la demande en autorisation de poursuites contre M. de Kervéguen.

— On lit dans l'*Etendard* :

Le monde politique sera prochainement saisi d'une publication du plus grave intérêt, qui, sous une forme historique, retracerait tous et chacun des actes solennels sur lesquels reposent aujourd'hui les droits politiques de la France et ceux de la dynastie nationale qu'elle s'est donnée.

— Les lettres d'Algérie et les journaux de Marseille donnent de nouveaux détails sur la famine qui sévit parmi les Arabes. Ils signalent notamment plusieurs cas d'anthropophagie qui ont été déferés à la justice.

Le maréchal Mac-Mahon est parti pour la France où il va demander d'urgence un secours d'environ un million.

L'autorité gouvernementale fait tous ses efforts pour procurer du travail aux indigènes affamés.

— On lit dans la *Gazette de Finlande* :

Les nouvelles relatives à la situation des populations dans un grand nombre de localités de la Finlande s'assombrissent de jour en

jour. Voici quelques scènes qui suffiront à caractériser le degré de misère qui règne dans le gouvernement de Vasask. Le gouverneur, se trouvant en tournée, aperçut un jour, au moment où il descendait à un relais de poste, un vieillard qui se traînait misérablement dans la cour, et qui, au moment où il atteignait le seuil de la maison, tomba sans connaissance. On le releva et on lui demanda s'il n'était pas malade; il répondit négativement. Mais à son air maigre et décharné, il était aisé de reconnaître qu'il était tombé d'épuisement.

On apprit en effet que c'était un paysan propriétaire d'un petit avoir, qui, chassé de sa maison par la faim, était venu chercher des secours dans le village, laissant sa femme et ses enfants dans l'attente d'une mort affreuse ou d'un salut miraculeux. On lui donna du pain et quelque argent, et on le ramena chez lui. A un autre relais, on aperçut deux enfants, un garçon et une fille, accroupis dans un coin de la chambre où descendent les voyageurs. On présenta un morceau de pain au garçon qui se jeta dessus comme une bête affamée et le dévora. On lui dit de réveiller sa sœur. Il fallut longtemps pour la faire revenir à elle; elle était dans cet état d'insensibilité qui suit ordinairement et termine les tortures de la faim. Enfin, elle ouvrit les yeux, mais parut ne pas comprendre ceux qui lui offraient à manger. Tout-à-coup ses regards venant à tomber sur le pain qu'on lui offrait, elle se jeta dessus et l'engloutit en un instant par grosses bouchées.

Plus loin, le gouverneur apercevant loin de la route une maison isolée et sans lumière, allumer une torche et s'y rendit avec sa suite. Voici le tableau qui s'offrit à eux quand ils entrèrent :

Sur un banc était assise une femme maigre, décharnée, au visage pâle et livide et dont tous les traits portaient l'empreinte du désespoir; près du poêle était accroupie une petite fille qui paraissait déjà avoir perdu connaissance; enfin, par terre gisait un petit garçon de sept ans, couvert de haillons et réduit à l'état de squelette. Il y avait trois jours que ces infortunés n'avaient rien mangé.

Non loin de là, dans une maison que ses habitants avaient désertée, on trouva un vieillard assis à une table sur laquelle il y avait un morceau de pain fait avec de l'écorce de bouleau, une cruche d'eau et quelques grains de sel. On lui demanda ce qu'il comptait faire quand il aurait épuisé sa provision : Mourir, répondit-il tranquillement.

Partout on observe, chez ces malheureux, le même calme, la même tranquillité en face de leur affreuse situation. On n'entend sortir de leur bouche ni plainte ni malédictions contre le sort; on trouve chez eux résignation complète à la volonté de la Providence. Cet état

fait toutes les craintes de Jeanne.

« Votre fille est très-dangereusement malade, leur écrivait-on, et la supérieure croit de son devoir de vous prévenir.»

La voiture commandée par Jeanne l'attendait; son mari y prit place à son côté, et ils partirent ensemble. Ils ne s'arrêtèrent qu'à la porte du couvent qui s'ouvrit devant eux aussitôt.

Une religieuse s'empressa de la conduire à la chambre de la malade. Rose, calme comme une chrétienne pleine de foi et de piété qui, après avoir rempli son devoir sur la terre, va s'endormir dans le sein de Dieu, était mourante; mais, lorsqu'elle reconnut les visages de son père et de sa mère inclinés vers le sien, ses yeux brillèrent et un dernier sourire agita ses lèvres décolorées. Jeanne et Ambroise étaient arrivés à temps pour recevoir ses deux derniers baisers : une demi-heure plus tard, après leur avoir montré le crucifix comme pour leur indiquer où elle avait pris sa force et où ils devaient chercher leur consolation, elle exhala son dernier soupir entre leurs bras.

Ce fut comme un coup de tonnerre qui frappa la pauvre mère en plein cœur, elle poussa un cri rauque et roula sans connaissance sur les dalles de la chambre.

Le forgeron, les doigts crispés dans ses cheveux, lançait autour de lui des regards sombres, affolés. Sa douleur éclata dans un effrayant accès de colère. Il accusa la communauté tout entière d'avoir causé la mort de sa fille.

— Oui, disait-il, les privations qu'on lui a imposées ont détruit sa santé, elle est morte faute de soins.

— N'accusez personne de la perte de votre enfant, lui dit le vieux médecin qui avait soigné la jeune fille pendant sa maladie; le mal sous lequel elle a succombé était en elle depuis longtemps; jeune encore, elle a dû recevoir un coup violent dans la poitrine. La cause de sa mort est venue sûrement de cet accident.

A cette révélation écrasante pour lui, Ambroise poussa un sourd gémissement et se courba en deux comme si un quartier de roche fût tombé sur sa tête.

Son regard rencontra celui de Jeanne, qui, revenant à elle, avait entendu les paroles du docteur. Il n'en put supporter la fixité, ni l'expression profondément douloureuse.

— Ah! je suis maudit, exclama-t-il.

Et il s'élança hors de la chambre en criant :

— J'ai tué ma fille, j'ai tué ma fille!...

— Le pauvre homme! dit une religieuse, sa douleur l'a rendu fou.

La supérieure reprit :

— Sa fille était un ange, elle priera pour lui.

Jeanne s'était agenouillée et sanglotait près du lit de Rose.

Dans la soirée, elle témoigna le désir d'emmener le corps de sa fille à Cercelle afin de l'avoir plus près d'elle. On fit les démarches nécessaires à ce sujet, et cette dernière satisfaction lui fut donnée. Pendant la nuit et tout le jour suivant on ne put l'éloigner de la chambre

mortuaire.

Vers le milieu de la seconde nuit, le cercueil, couvert d'une pièce d'étoffe blanche ornée de couronnes et de guirlandes de fleurs, fut placé sur une voiture entre deux religieuses. On partit. Jeanne suivit à pied le corps de son enfant.

A une demi-lieue de la ville, un homme se dressa tout-à-coup sur la route et vint se placer, tête découverte, à côté de la pauvre mère. C'était Ambroise qui depuis la veille avait disparu.

Où était-il allé? Qu'avait-il fait?

Lui-même n'aurait point su répondre à ces deux questions.

— Jeanne, Jeanne, dit-il d'une voix plaintive, je suis un grand coupable, pourras-tu jamais me pardonner?

— Je t'ai pardonné, Ambroise, le jour où tu es revenu vers moi bon et aimant, le jour où j'ai retrouvé toute ton affection, répondit-elle.

— Oh! merci, merci. La nuit dernière, j'ai voulu mourir...

— Mourir! s'écria Jeanne: non, non, tu dois vivre, il le faut... pour la pleurer avec moi.

Le soleil levant commençait à dorer le paysage lorsqu'on aperçut les premières maisons de Cercelle.

Le curé, qui avait été prévenu, attendait le triste convoi à l'entrée du village. Presque toute la population de Cercelle était accourue, et, silencieuse, se tenait rangée des deux côtés de la route. Une foule de jeunes

filles, habillées de blanc, les bras chargés de fleurs, entouraient leur bannière déployée. C'est suivie de tous ceux qui l'avaient connue enfant que Rose Durier fut conduite au modeste cimetière de son village.

Une humble croix de pierre fut plantée sur sa tombe. Elle portait seulement :

ICI REPOSE

**Le corps de Rose Durier,**

MORTE A DIX-HUIT ANS,

21 MAI 1848.

Le lendemain, parmi les fleurs fanées qui jonchaient le sol autour de la croix, un beau lis, nouvellement épanoui, étendait ses racines dans la terre jetée sur le cercueil de Rose Durier. Les amateurs du merveilleux n'hésitèrent pas à croire qu'un miracle s'était accompli sur le tombeau de la jeune fille. Mais la fleur n'excitait pas seule l'étonnement des villageois : au-dessous des deux premières lignes de l'épitaque, une main inconnue avait gravé, dans la nuit, ces mots : *Le Lis du village*. Et tout le monde lisait :

ICI REPOSE

**LE CORPS DE ROSE DURIER,**

**Le Lys du village,**

MORTE A DIX-HUIT ANS,

21 MAI 1848.

Le temps et la pluie ont noirci l'inscription, mais ne l'ont pas effacée, et, chaque année, au mois de mai, la belle fleur refleurit encore.

d'indifférence absolue paraît être l'effet des tortures de la faim. La mort, rien que la mort, voilà tout ce qu'ils attendent avec une sorte d'indifférence muette comme leur unique salut.

— La tempête de dimanche dernier a sévi sur beaucoup de points de la France.

On lit dans l'Union bretonne :

« Nous avons subi dimanche une tempête extrêmement violente. Le vapeur qui fait le service entre Donges et Paimboeuf a dû interrompre ses voyages. Celui qui voyage entre Nantes et Saint-Nazaire a été contraint de s'arrêter au Migron. Les bacs du Pellerin et d'Indret n'ont pas marché.

» Il est à craindre que la tourmente n'ait déterminé quelques sinistres sur nos côtes. »

A Tours, le vent a pris les proportions d'un véritable ouragan. Vers huit heures, les rafales, venant du sud-ouest, étaient tellement violentes, que sur certains points, notamment sur les ponts, la circulation était presque impossible. Plusieurs passants ont été renversés.

On cite une personne qui, sur le chemin de Saint-Avertin, à l'extrémité sud du canal, a été roulée à terre sur un espace d'une dizaine de mètres.

Sur l'avenue de Grammont, le vent a soulevé une petite voiture attelée d'un âne et l'a précipitée du haut en bas de la chaussée.

Au pied d'un des arbres, sur la même avenue, on remarque de profondes fissures circulaires indiquant que celui-ci a été sur le point d'être déraciné.

Dans la commune de Joué (Indre-et-Loire), la tempête a enlevé les toitures de quatre bâtiments.

A Paris, on avait rarement vu une pareille tempête.

Les rues étaient jonchées de tuiles et d'ardoises.

On signale de tous côtés de nombreux accidents.

Rue de Marignan, deux cheminées accouplées sont tombées, entraînant avec elles la pierre faîtière sur le trottoir, au moment où passait une femme avec son enfant. Heureusement qu'ils n'ont pas été atteints.

La gare vitrée du chemin de fer du Nord a été fortement endommagée.

La Belle-Jardinière a eu plusieurs centaines de vitres brisées par les débris de toiture, qui volaient dans les airs.

Au coin de la rue du Cygne, des globes à gaz d'un café ont été emportés.

On nous annonce qu'un omnibus a été retourné. On ignore si des personnes ont été blessées.

Une marchande de café en plein vent, établie rue Saint-Denis, à vu sa table, avec sa vaisselle et son lait, renversés et chassés par le vent.

Sur le boulevard d'Argenson, plusieurs arbres ont été déracinés, ainsi que les arbres de l'île qui appartient à M. de Rothschild.

Un cheval, attelé à une charrette conduite par un boucher de Courbevoie, effrayé par les rafales, a pris le mors aux dents. En arrivant à la barrière de Passy, la voiture a versé, et, dans le choc qui en est résulté, le boucher a été précipité sur le trottoir, où sa tête s'est brisée; le garçon boucher qui l'accompagnait a été grièvement blessé.

Ce malheureux laisse trois enfants en bas âge et une jeune femme sur le point d'accoucher.

Le Constitutionnel signale un curieux effet de l'ouragan dans un établissement de confection :

« Au moment où les portes venaient de s'ouvrir, le vent s'engouffra dans les vastes magasins avec une violence telle qu'une grande quantité de marchandises se trouva soudainement entraînée et chassée sur la voie publique. C'était un fouillis de vêtements et d'étoffes de toutes sortes, qui, emportés par le courant d'air, se précipitaient par les ouvertures et couraient dans toutes les directions, selon les caprices des rafales. Dans l'intérieur, le désordre était à son comble. En quelques minutes, le parquet se trouva jonché d'une foule d'objets tourbillonnant dans une sarabande désordonnée, comme s'ils subissaient l'influence d'un génie malfaisant. Au dehors, le vent dispersait les marchandises expulsées, et ce déménagement forcé aurait fini par prendre les proportions d'un véritable désastre si l'on ne se fût hâté de fermer les issues par lesquelles le vent pénétrait. »

Au Havre, la mer était épouvantable, et, à la marée, la jetée était presque continuellement couverte par les lames. On ne peut encore apprécier les dégâts éprouvés par les établissements du littoral; mais, à en juger par la quantité des épaves, ces dégâts doivent être considérables.

— Le mois de février a eu, cette année, cinq samedis. On pourrait croire tout d'abord que le même fait a dû se reproduire il y a vingt

ans. Or, il y a exactement vingt-huit ans, c'est-à-dire un cycle solaire, qu'il ne s'est présenté. Pendant cette période, chaque jour de la semaine a figuré à son tour cinq fois en février, dans les années bissextiles. Le siècle actuel contient vingt-quatre de ces années; on peut les répartir en sept classes; février a eu ou aura cinq dimanches en 1824, 1852, 1880; cinq lundis en 1808, 1830, 1864, 1892; cinq mardis en 1820, 1848, 1876; cinq mercredis en 1804, 1832, 1860, 1888; cinq jeudis en 1816, 1844, 1872; cinq vendredis en 1820, 1856, 1884; cinq samedis en 1812, 1840, 1868 et 1896.

— Une petite pièce de M. Gastineau, les Souliers de bal, obtient en ce moment beaucoup de succès dans les salons. A ce sujet, M. Louis Ulbach raconte l'anecdote suivante dans l'Indépendance belge :

M<sup>me</sup> de B... avait applaudi vivement cette pièce.

« Serez-vous assez aimable, monsieur, demandait-elle à l'auteur, pour m'en accorder une copie? Je veux jouer moi-même le rôle de M<sup>lle</sup> Emma Fleury. »

Vous jugez si M. Gastineau hésita à promettre la copie en question. Il fut ravi comme nous le serions tous, et, un beau matin de cette semaine, il se présenta chez M<sup>me</sup> de B... avec son manuscrit sous le bras.

« Qui annoncerai-je? » demanda la femme de chambre.

Ici, je dois constater la modestie de M. Gastineau. Il craignit que son nom ne fût pas resté suffisamment dans le souvenir de M<sup>me</sup> de B... Il pensa que l'on se rappellerait plus facilement le titre de sa pièce, et, s'armant de son manuscrit.

« Dites à M<sup>me</sup> de B... que je lui apporte... les Souliers de bal. »

La soubrette ouvrit la porte du boudoir de sa maîtresse et annonça tout aussitôt :

« Le cordonnier de madame ! »

Vous jugez du fou rire! Il y a là le sujet d'une autre petite comédie.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que la cavalcade annoncée est décidée. Les organisateurs se sont réunis hier et ont nommé une commission. Toutes les dispositions sont prises, et la fête est fixée au dimanche 22.

Dans le prochain numéro, nous publierons des renseignements plus complets. Tous les jeunes gens sont appelés à donner leur concours.

Nous pouvons dire déjà, d'après ce qui est connu, que la fête sera brillante.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Lundi 16 mars,  
**Gaspardo le pêcheur.**

Le numéro que l'Univers illustré publie cette semaine est d'une beauté tout-à-fait exceptionnelle. Parmi les magnifiques gravures qu'il contient, nous avons à citer : le Portrait du roi Louis I<sup>er</sup> de Bavière, qui vient de mourir à Nice; l'état actuel des démolitions au Champ-de-Mars; le Banquet des enfants pauvres, à Londres; le Percement de la route de Nicaragua à travers une forêt vierge; le Nouveau Théâtre de Leipzig; douze bois pleins de verve et d'esprit de la revue comique du mois, par Cham; six gravures consacrées aux aventures dans le pays des Gorilles; un Train de Chemin de fer en détresse sur le Brenner; le Grand Sceau de François I<sup>er</sup>, etc., etc. — L'Univers illustré n'oublie pas qu'il est, avant tout, le journal de la famille. Il a demandé à M. Paul du Chaillo, l'auteur de l'Afrique sauvage et de l'Afrique équatoriale, un ouvrage spécialement destiné à la jeunesse et qui fut un attrait de plus pour ceux de ses nombreux lecteurs qu'intéressent les voyages aux pays inconnus. Dans le numéro de cette semaine, il a commencé aussi la publication d'un nouveau portrait littéraire, par Théophile Gautier (Charles Baudelaire). — Malgré l'expiration du délai fixé pour la délivrance de la PRIME GRATUITE, les abonnements continuent à être adressés dans une proportion si considérable à l'administration de l'UNIVERS ILLUSTRÉ, qu'elle a obtenu des éditeurs du GRAND ALBUM DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE qu'il en serait fait immédiatement une quatrième édition. Mais ce dernier tirage étant très-limité, les personnes, désireuses de posséder cet Album, sont priées de souscrire dans le plus bref délai.

BOURSE DU 12 MARS.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 69 60.  
4 1/2 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 98 75.

BOURSE DU 13 MARS.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 69 60.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 99 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur.

### VENTE

PAR ADJUDICATION,

Aux enchères publiques,

### DE MORCEAUX DE TERRE

Situés en la commune de Montreuil-Bellay,

Et dépendant de la succession de M<sup>me</sup> Maugeis Jolly.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay,

Le dimanche 29 mars 1868, à midi.

La vente est poursuivie à la requête de M. Henri-Gabriel-Michel Maugeis, propriétaire, demeurant à Montreuil-Bellay, et de M. Félix-Michel-Gabriel Maugeis, receveur de l'enregistrement, demeurant à Angoulême, agissant en qualité d'héritiers, sous bénéfice d'inventaire, de feu M<sup>me</sup> Louise Jolly, veuve de M. Henri-Jean Maugeis, leur mère, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Chedeau, avoué, demeurant à Saumur;

En présence de M. Aimé-Urbain Chapin, médecin, demeurant à Mazé, agissant en qualité de tuteur de M. Alphonse Chapin, son fils majeur, interdit, issu de son mariage avec la dame Clarisse Maugeis, et héritier, sous bénéfice d'inventaire, de ladite veuve Maugeis, son aïeule; M. Cha-

pin ayant constitué pour avoué M<sup>e</sup> Poulet, avoué, demeurant à Saumur; Et M. Félix-Michel-Gabriel Maugeis, receveur de l'enregistrement, demeurant à Angoulême, agissant en qualité de subrogé-tuteur dudit sieur Chapin fils, interdit;

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Saumur, en date du 2 juin 1866, enregistré et signifié, et d'un autre jugement dudit tribunal, du 14 mars 1868.

### DÉSIGNATION DES BIENS.

1<sup>er</sup> LOT.

Un hectare trente-deux ares de terre, joignant au nord un chemin, au midi Derouetteau, au levant Rideau, au couchant Raizin, situé dans le clos de Villeneuve, en la commune de Montreuil-Bellay, mis à prix à mille six cent cinquante francs, ci. . . . . 1,650 »

2<sup>me</sup> LOT.

Trente-cinq ares vingt centiares de terre, joignant au nord un chemin, au midi Derouetteau, au levant Charles Milteau, et au couchant Rideau, situés dans le clos de Villeneuve, dite commune, mis à prix à quatre cent quarante francs, ci. . . . . 440 »

3<sup>me</sup> LOT.

Trente-cinq ares vingt centiares de terre en luzerne, joignant au nord

A reporter. 2,090 »

Report. 2,090 »  
un chemin, au midi Morillon, au levant M. Guibert, au couchant M. Chereau, sis au lieu de la Folie ou les Pretais, mis à prix à six cent quatre-vingts francs, ci. . . . . 680 »

Total des mises à prix, deux mille sept cent soixante-dix francs, ci. . . . . 2,770 »

Le cahier des charges a été déposé en l'étude de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

Dressé à Saumur, par l'avoué sous-signé, le 12 mars 1868.

Signé : CHEDEAU.

Enregistré à Saumur le 14 mars 1868, folio , case , reçu un franc et décime, quinze centimes. (101) Signé : PARISOT.

### A VENDRE OU A LOUER,

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean prochain,

### UNE MAISON

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n<sup>o</sup> 11, occupée en ce moment par M. Le Bret.

Cette maison, située au centre de la ville, peut également s'exploiter par la rue du Marché-Noir, où elle a issue par une porte cochère.

Grande facilité à l'acquéreur pour les paiements.

S'adresser à M. MOREAU-BARIER, propriétaire, ou à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire. (8)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### A VENDRE

Ensemble ou par lots,

Au Clos-Bonnet, près Saumur,

MAISON, servitudes, cour, clos de murs, contenant 5 ares;

Quatre caves avec pressoir;

Cinquante ares, joignant la maison ci-dessus;

Vingt-deux ares, joignant l'article ci-dessus;

Trente-trois ares, aux Rivières;

Quarante quatre ares, aux Galmoises;

Vingt-deux ares, aux Galmoises;

Appartenant au sieur COURTIN.

S'adresser audit notaire. (102)

Etude de M<sup>e</sup> E. LEROUX, notaire à Saumur.

### A VENDRE

OU A LOUER

En totalité ou par parties,

UNE MAISON à Saumur, quai de Limoges, n<sup>o</sup> 151, avec cour, remise, écuries, vastes magasins.

On pourrait entrer en jouissance de suite.

S'adresser pour traiter à M. FORGE, négociant, ou audit M<sup>e</sup> LEROUX, notaire. (61)

### AVIS

M. SICARD, médecin-dentiste, séjournera à Saumur jusqu'au quinze mars, Hôtel Budan. (70)

RECOLTES 1865 et 1867.  
**TRES-BONS VINS**  
DE PROPRIETAIRES

Canton de Bourgueil,

### A VENDRE

EN GROS OU EN DETAIL,

Par barriques,

S'adresser Grand'Rue, n<sup>o</sup> 43, à Saumur, ou au bureau du journal.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean,

UNE MAISON, située place du Roi-René, composée d'un grand salon, petit salon, salle à manger, six chambres à coucher et cabinets, vastes greniers, cuisine, buanderie, cave, serre-bois, pompe, cour et jardin.

S'adresser à M. LAROCHE, qui l'habite. (105)

La maison LEPERDRIEL, la première et la plus ancienne, est toujours celle qui offre au public les meilleurs produits pour l'entretien sans douleur des Vésicatoires et des Cautéres.

La Toile vésicante rouge, les Pôis élastiques, les Taffetas épispastiques et rafraichissants, les Compresses et les Serre-Bras forment un ensemble de pansement propre, commode et discret.

Vente en gros, à Paris, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 54. — Vente en détail, Faubourg-Montmartre, 76, et dans toutes les pharmacies de France. (104)

Étude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

# ADJUDICATION

Par licitation, avec admission d'étrangers,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur,  
*Le lundi 27 avril 1868, à midi,*

## DES IMMEUBLES

CI-APRÈS DÉSIGNÉS,

Dépendant de la succession de M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> CHARLEMAGNE DUPUIS-AURIOUST.

## HOTEL

*A Saumur, quai de Limoges et rues du Relais et des Trois-Marchands.*

Cet hôtel, qui formait l'habitation de M<sup>me</sup> DUPUIS, comprend :

En soubassement : — Huit caves et bûchers, grand corridor en pierres dures, avec deux escaliers intérieurs et porte sur la rue du Relais;  
Au rez-de-chaussée : — Porche; à droite du porche conciergerie, remise à quatre voitures, parloir, vestibule, lieux à l'anglaise, premier escalier de service, deux chambres de domestique en entresol; à gauche du porche grand vestibule, escalier d'honneur en pierre, corridor, cuisine, laverie, office, deuxième escalier de service, chambre de domestique en entresol;

Au premier étage : — Grande chambre à coucher avec deux cabinets de toilette et lieux à l'anglaise, palier du premier escalier de service, vestibule, salon d'été, salon d'hiver, palier de l'escalier d'honneur, grande salle à manger, petite salle à manger, office, palier du deuxième escalier de service;

Au deuxième étage : — Au midi; sur le jardin, petite chambre à feu, antichambre, cabinet de toilette, chambre à coucher, vestibule, chambre à coucher, cabinet de toilette, lieux à l'anglaise; grand vestibule desservant tout l'étage; — sur le quai: chambre à coucher et cabinet, autre chambre à coucher et cabinet, antichambre, chambre à coucher et cabinet, grande chambre à coucher et cabinet;

Au troisième étage : — Cinq mansardes et grands greniers desservis par les deux escaliers de service;

Un grand jardin; écurie à quatre chevaux, fosse à fumier couverte; chambre de garçon, sellerie, grenier à foin, grenier à avoine; galerie ouverte et buanderie, serre, terrasse au-dessus et cabinet.

Eaux : — Trois pompes, montage de l'eau dans un réservoir au troisième; distribution aux divers étages.

Cet hôtel joint par derrière MM. Daudet et Gilbert, par devant le quai de Limoges, d'un côté la rue du Relais, et d'autre côté la rue des Trois-Marchands.

## MAISON, dite la Gerbe-d'Or,

*A Saumur, rue de Fenet.*

Cette maison, portant les n<sup>os</sup> 151, 153 et 155, joint d'un côté M. Jamet, et d'autre côté M. Lefebvre; elle comprend :

Au rez-de-chaussée sept chambres et une écurie; au premier étage huit chambres, au deuxième six chambres et greniers; autres greniers régissant sur le tout;

Grande cour avec portail sur la rue de Fenet; dans cette cour un hangar, et dans le roc un caveau, deux grandes caves, quatre caveaux, une fontaine, une autre grande cave, quatre autres caveaux, latrines; deux chambres au-dessus de l'entrée des caves et deux escaliers;

Un jardin en terrasse au-dessus des caves, joignant au couchant M. Jamet, au nord la cour de la Gerbe-d'Or, au levant le jardin ci-après désigné et M. Lefebvre, et au midi la montée du Petit-Genève;

Petit jardin, au levant du premier jardin, joignant des autres parts M. Lefebvre et le chemin;

Morceau de terre labourable, en face du même jardin, dont il est séparé par un sentier, joignant au levant le coteau, au nord et au couchant deux sentiers.

*Pour visiter les immeubles et pour prendre connaissance des conditions de la vente, s'adresser à l'Hôtel, quai de Limoges, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.*

Saumur, imp. de P. GODET.